



**EPM : ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE
POUR MINEURS OU ...**

ETABLISSEMENT POUR MOS ???

Depuis plusieurs semaines voire plusieurs mois nous voyons arriver régulièrement des transferts de mesure d'ordre et sécurité au sein de notre établissement...

Cette gestion ne peut durer le propre d'un établissement pénitentiaire pour mineurs c'est prioriser le collectif, l'éducatif à la réinsertion et non pas au sécuritaire.

Comment expliquer aux professionnels que des détenus arrivent en transfert avec des équipes ELSP et qu'ils sont par la suite gérés de façon normale par les agents. Attends-t-on un grave incident avant de réagir ? il suffit juste de regarder les derniers événements qui se sont déroulés à ORVAULT.

N'oublions pas que L'EPM de PORCHEVILLE se situe en région parisienne et que cette détention est encore plus difficile au vu des profils !!!

Comment expliquer transférer un détenu qui va passer majeur un mois après son entrée en EPM. Est-ce logique ? On parle de réduction d'heures supplémentaires pourtant quand il s'agit de dépenser de l'argent en moyens humains et matériels pour les transferts cela ne pose pas de problème !!!

Si la volonté actuelle est de continuer à transférer des MOS dans les EPM, il y a des questions à se poser.

- Création des ELSP sur ces sites.
- Annulation des temps collectifs au profit d'un régime sécuritaire.
- Renfort en personnels.

Est-ce réellement la logique des EPM ?

Pour **FORCE OUVRIERE JUSTICE EPM PORCHEVILLE** la situation ne peut plus durer. Nous sommes seulement en juin et les agents sont déjà fatigués. Les heures supplémentaires ne font que monter. Que va-t-il se passer cet été ?

Nous ne pouvons faire l'autruche et attendre qu'un drame arrive. Il y a un réel problème de places pour les détenus mineurs. Il serait temps d'agrandir le nombre de places pour les mineurs et d'y affecter en fonction du profil.

Voici un passage de la circulaire de mai 2013 relative au mineurs :

« L'EPM doit être privilégié dans le cas où une détention longue est prévisible, notamment dans le cadres des procédures criminelles, afin que les mineurs puissent bénéficier des conditions les plus favorables en termes d'encadrement éducatif ou de préparation du projet de sortie ».

Est-ce que tous les EPM reçoivent régulièrement des MOS ?

Effectivement les EPM ne subissent pas la surpopulation carcérale, cependant il faudrait revoir les affectations. Nous nous répétons mais la base de L'EPM est le collectif avec une prise en charge renforcée ce qui permet justement un excellent suivi.

La priorité est les **Primo-incarcérés** et non pas :

- LES MOS,
- Les futurs majeurs qui n'ont aucun projet ou échéance d'examens,
- Encore moins les multi récidivistes qui sont à leur 3^{ème} ou 4^{ème} incarcération

Le Syndicat **FORCE OUVRIERE JUSTICE EPM PORCHEVILLE** tient en premier lieu à apporter son soutien à l'ensemble des personnels qui oeuvrent au quotidien en faisant un excellent travail.

Le Syndicat **FORCE OUVRIERE JUSTICE EPM PORCHEVILLE** tient à alerter les hautes autorités que la situation ne peut plus durer.

Le Syndicat **FORCE OUVRIERE JUSTICE EPM PORCHEVILLE** restera vigilant sur le devenir des affectations et de la gestion des EPM.

